

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

### RAPPORT MORAL

#### PROJET

Cher(e) s Ami(e)s,

J'ai l'honneur, au nom de votre Comité, de vous présenter le rapport moral de l'exercice 2019-2020.

Cette année a été profondément marquée par le Covid 19 qui a conduit les autorités à fermer les Etablissements Recevant du Public (ERP), soit tous les centres équestres parisiens, du 15 mars au 11 mai, avec une réouverture progressive étalée sur mai et juin. Les clubs parisiens ont su surmonter cette crise sans précédent grâce au dévouement des bénévoles et des salariés qui les gèrent, mais aussi l'engagement et la solidarité dont leurs membres ont fait preuve. Merci à eux toutes et tous.

Cela étant, la recrudescence de la pandémie et les mesures prises par les pouvoirs publics pour la contenir, ajoutées aux conséquences pour les clubs des reports de reprises sur 2021 ne peuvent hélas que nous inciter à la vigilance et à poursuivre nos efforts pour accompagner les clubs, leurs salariés et leurs cavaliers.

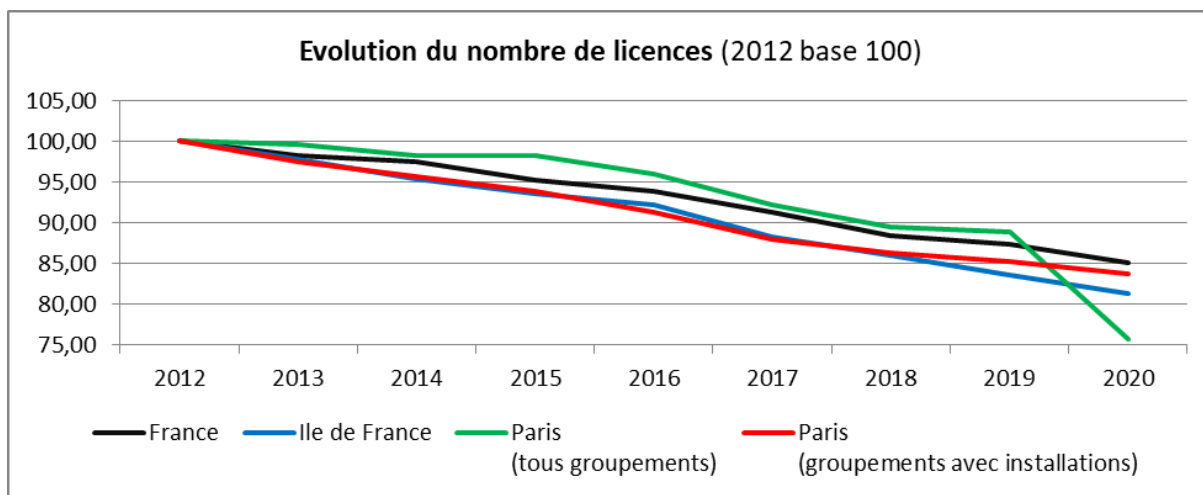
#### I – L'EQUITATION PARISIENNE

##### I-1- L'équitation à Paris

###### I-1-1 Evolution du nombre de licences

Paris comptait 7 493 licenciés au 31 août 2020. C'est une baisse considérable (-14,7 %), intégralement due au départ d'un groupement important, la SHF, qui a déménagé dans le 93.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du nombre de licenciés depuis 2012 :



Quelques constats :

- Après une hausse continue de 2003 à 2012, les effectifs licenciés se sont tassés de 2012 à 2020 et se situent au niveau de 2008
- L'évolution de Paris (tous groupements) entre 2012 et 2020 (-24,3 %), est très défavorable comparée à la France (-14,9 %) et à l'Ile-de-France (-18,8 %)
- L'évolution des groupements disposant d'installations à Paris entre 2012 et 2020 est aussi préoccupante : -16,3 %, en raison notamment de la fermeture du Jardin d'Acclimatation (548 licences en 2012)
- Sur la seule année 2020, Paris (tous groupements) a décliné de -14,7 %, mais les groupements avec installation ont limité leur perte à -1,8 % (France : -2,6 % ; Ile de France : -2,7 %)

### 1-1-4 Fidélité et primo-licenciés

Ces deux critères sont importants à analyser et à suivre :

-le taux de fidélité mesure la capacité des clubs parisiens à conserver leurs licenciés.

-le taux de primo-licenciés mesure notre capacité à capter de nouveaux publics.

- a- Le taux de fidélité des licenciés parisiens est excellent.

### FACTEURS DE FIDÉLISATION 2017-2018

	PARIS	ILE DE FRANCE	FRANCE
Cavalier 2016 fidèles en 2017	62.38%	59.48%	59.48%
Cavalier 2017 fidèles en 2018	63.77%	60.50%	59.50%
Cavalier 2018 fidèles en 2019	63.28%	60.36%	59.74%
Cavalier 2019 fidèles en 2020	65.82%	59.85%	59.50%

**Paris est à la 1<sup>ère</sup> place en 2020 pour le renouvellement des licences. De même, Paris est à la 2<sup>ème</sup> place nationale pour le taux de renouvellement en 2020 des premières licences 2019 (52,81 % ; Ile de France : 45,17 %)**

b- La capacité des clubs parisiens à séduire de nouveaux publics est plus problématique.

### NOMBRE D'ARRIVANTS DANS LE DÉPARTEMENT CHAQUE ANNÉE

	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Licenciés pour la première fois	1366	1403	1280	1316	1118	-15,05%
Licenciés en provenance d'autres clubs	1972	1788	1750	1771	1299	-26,65%
<b>Total</b>	<b>3338</b>	<b>3191</b>	<b>3030</b>	<b>3087</b>	<b>2 417</b>	<b>-21,70%</b>

Paris, qui était l'année dernière dans le deuxième tiers français pour la conquête de nouveaux publics, avec un score de +2,88 % pour les primo-licenciés, a vu sa performance se dégrader lourdement cette année avec -15,05%, redescendant ainsi dans le 3<sup>ème</sup> tiers. Cependant, ces mauvaises performances doivent être amendées du fait du départ de la SHF.

**En conclusion, après une décennie de hausse ininterrompue entre 2003 et 2012, la courbe s'est inversée. Entre 2012 et 2020, Paris a perdu 24,3 % de ses licenciés. Les seuls groupements disposant d'installations à Paris, dans la même période, ont perdu 16,3 % de leurs licenciés.**

**Certes, il y a l'impact de la fermeture du Jardin d'Acclimatation en 2018 et le départ de la SHF en 2020 et les clubs parisiens arrivent dans leur ensemble à compenser la baisse du nombre de licenciés par un accroissement du chiffre d'affaires par licencié et savent remarquablement retenir leurs licenciés. Mais ce constat ne saurait masquer le rétrécissement constant de notre base de clientèle.**

**C'est un réel enjeu qui doit nous interpeller et appelle une réaction vigoureuse de notre part tant pour stabiliser nos effectifs que pour conquérir de nouveaux publics. C'est une des motivations du Plan de relance mené par le CREIF et les CDE de la Région à la rentrée 2020<sup>1</sup>.**

## I-2- Les groupements équestres parisiens

**I-2-1 Le CDE 75 comprend 35 groupements équestres se caractérisant par leur hétérogénéité :**

Groupements par nombre de licences	Nombre de groupements	Nombre de licences
0 à 10	14	41
11 à 50	7	144
51 à 100	1	89
101 à 500	3	704
501 à 1 000	4	2 903
>1 000	3	3 612
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>7 493</b>

<sup>1</sup> Voir ci-après, p. 5

L'hétérogénéité qui caractérise les groupements parisiens se retrouve à travers :

- La distinction entre groupements à vocation nationale (la Vènerie, les Habits rouges, France Complet, l'Acsof, ...) et groupements disposant d'installations équestres sur le sol parisien
- La concentration des groupements : les 3 groupements ayant plus de 1 000 licenciés représentent la moitié de l'ensemble et les 7 groupements ayant plus de 500 licenciés 80,4 % des licenciés parisiens. A l'inverse, près de la moitié des groupements ont moins de 10 licenciés (dont 5 en ont 0 !)
- Le poids du Bois de Boulogne dont les 4 groupements concentrent 44 % des licenciés parisiens, avec 3 800 licenciés
- Le Bois de Vincennes abrite près de 1 100 licenciés parisiens, mais son importance réelle est bien supérieure si on intègre l'UCPA-Bayard (physiquement à Paris mais domicilié à Vincennes) ainsi que les clubs de Saint-Maur des Fossés (Ecuries de Condé) et de Nogent sur Marne (Centre Hippique du Bois de Vincennes) qui jouxtent le Bois : au total, environ 3 500 licenciés utilisent le Bois de Vincennes
- Le poids des militaires (SHN, Garde, Cadets de la Garde) : 8 % des licenciés parisiens

**1-2-2 Le Comité réitère son inquiétude face à la fermeture en juin 2018 du poney-club du Jardin d'Acclimatation**, en raison de mérules aujourd'hui éradiquées. Le Comité a attiré dès l'été 2018 l'attention de la Ville de Paris sur la perte nette que cette fermeture représente pour l'équitation parisienne, particulièrement pour l'accueil des enfants, et lui a demandé d'intervenir auprès du concessionnaire qui s'était engagé à maintenir cette activité au moment de la reconduction de sa convention d'occupation domaniale. L'adjoint au maire chargé des sports et les services concernés de la Ville de Paris se sont montrés réceptifs à nos préoccupations. Ils étudient la portée juridique des engagements du Jardin d'Acclimatation ainsi que les voies et moyens d'une réouverture du poney-club, en liaison étroite avec le Comité.

**Nous nous inquiétons cependant de la lenteur de la réaction de la Ville de Paris.**

## **II – L'ACTION DU COMITE DEPARTEMENTAL EN 2019-2020**

### **II-1- Les Compétitions**

En raison de la pandémie, les concours ont tous été annulés au printemps dernier. De ce fait, aucun championnat de Paris n'a été couru.

### **II-2- L'accueil des handicapés**

Le CDE 75 poursuit depuis près d'une quinzaine d'années une politique constante d'aide à l'accueil des handicapés par les groupements du 75 en abondant une subvention du CNDS, remplacé en 2019 par l'Agence Nationale du Sport.

Cette action vise à aider les clubs qui organisent des compétitions ou des reprises spécifiques pour les handicapés. Elle a bénéficié à 5 groupements pour l'accueil d'environ 500 handicapés.

## II-3- Le soutien aux clubs

Pendant toute la période impactée par la pandémie du Covid 19, le CDEP s'est mobilisé. Il continuera d'accompagner les clubs et leurs cavaliers face aux conséquences de la pandémie et sa recrudescence que nous constatons actuellement.

**1-Entre mars et juin, le Comité a organisé des visio-conférences hebdomadaires** avec les dirigeants de clubs parisiens ainsi qu'avec les directeurs sportifs.

Ces points réguliers ont été essentiels pour échanger entre les clubs, remonter des informations vers les instances régionales et nationales de la FFE ainsi que vers les services de la Ville de Paris et diffuser auprès des clubs les mesures nationales ainsi que les réponses de la FFE.

**La grande solidarité et l'unité que les clubs ont montrées, sous l'égide du CDEP, ont été essentielles pour surmonter l'épreuve et pour agir vis-à-vis de la Ville de Paris.**

**2-Dès mars 2020, le Comité a alerté la Ville de Paris sur les conséquences financières,** mais aussi en termes d'activité et de risques pour la rentrée 2020, des fermetures des centres équestres et a demandé que les redevances soient annulées. Par un mail du 8 avril, l'adjoint à la Maire en charge des sports nous a *« affirmé le soutien de la Ville de Paris pour faire face aux difficultés que cette crise va inévitablement engendrer. Il va de soi que la Ville n'appellera pas les redevances dues pendant l'intégralité de la période d'indisponibilité des équipements »*.

Nous sommes en liaison constante avec la Ville de Paris pour que cette promesse se traduise par une délibération du Conseil de Paris exonérant les clubs concessionnaires de redevance pour une période de 6 mois. A cette fin, nous avons ainsi relayé une demande de la direction de la jeunesse et des sports, mi-octobre 2020, de fournir des éléments concrets sur les conséquences des fermetures pour nos clubs. Tous les clubs concernés ont répondu dans les délais souhaités par la DJS.

**La Direction de la Jeunesse et des sports nous a avertis le 6 novembre qu'une délibération serait présentée au Conseil de Paris en décembre visant à exonérer les concessions sportives de redevance fixe pour une période de 6 mois. Nous remercions la DJS de ses efforts et nous saluons ce geste fort de soutien de la part de la Ville de Paris.**

**3-Afin de soutenir l'activité des clubs pendant l'été,** période où ils n'ont pas fermé contrairement à l'habitude, et de faire découvrir l'équitation à de nouveaux publics, nous avons proposé à la Ville de Paris d'inclure l'équitation dans le programme Paris Sport Vacances.

Alors qu'un club parisien s'était porté volontaire pour participer à une expérience, la Ville a décliné, arguant de l'impossibilité de dégager un budget....

### 4-Plan de relance

Dès le printemps, il est apparu clairement que la rentrée risquait d'être difficile. A cette fin, en appui d'une campagne nationale de la FFE, le CDEP s'est associé au Comité régional et aux autres CDE de la Région pour mener en septembre/octobre une campagne de relance inédite par son ampleur<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Détails dans le rapport financier

Elle s'est organisée autour :

- d'une campagne d'affichage dans les gares, les centres commerciaux, le métro<sup>3</sup>,
- de panneaux publicitaires en grande banlieue (bords de routes, abribus)
- d'un partenariat avec Le Parisien par lequel nous avons disposé de deux demi-pages dans les éditions régionales et de deux demi-pages par département <sup>4</sup>
- d'une campagne sur Waze (bannières et référencement des centres équestres)

Les objectifs de ce plan de relance étaient :

- faire connaître l'équitation à des publics peu ou pas sensibilisés à notre sport
- montrer que monter à cheval en Ile de France et spécifiquement à Paris est possible pour tous les publics

**A ce stade, constatons simplement que la rentrée s'est mieux passée qu'on le craignait, même si l'évolution de la pandémie nourrit des craintes pour l'année 2021, à commencer par les conséquences du reconfinement décidé par le gouvernement en novembre 2020. Les clubs nous ont fait part d'un bon niveau de remplissage, avec un afflux d'adultes débutants. C'était bien le but du Plan de relance qui a donc rempli son office.**

### III – ASSEMBLEE GENERALE

Le CDEP comprend 32 groupements membres. Selon les règles édictées l'année dernière par la FFE, seuls 17 groupements, les « membres actifs », sont habilités à participer à l'Assemblée générale et à voter.

En raison de la pandémie du Covid 19, votre Comité a pris dans sa séance du 4 novembre, les mesures suivantes pour la tenue de l'Assemblée générale ordinaire :

- les votes auront lieu exclusivement par correspondance
- les rapports seront publiés sur le site du CDEP (cdeparis.fr) où nous incitons les membres de l'AGO à les consulter
- l'AGO se tiendra par visioconférence
- il est demandé à ceux qui le souhaitent de poser leurs questions avant le 15 décembre par mail adressé au CDEP (cde75@ffe.com)



Nathalie Nassar  
Secrétaire générale

---

<sup>3</sup> Voir en annexe, panneau dans le métro

<sup>4</sup> Voir en annexe, demi-pages dans l'édition de Paris du Parisien